

Politiques publiques et développement durable dans le monde rural calédonien

Sustainable development, public policies and rural dynamics in New Caledonia

Jean-Michel Sourisseau, Gilles Pestaña, Vincent Géronimi et Patrick Schembri



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/2857>

DOI : 10.4000/economierurale.2857

ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2010

Pagination : 9-23

ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Jean-Michel Sourisseau, Gilles Pestaña, Vincent Géronimi et Patrick Schembri, « Politiques publiques et développement durable dans le monde rural calédonien », *Économie rurale* [En ligne],

320 | novembre-décembre 2010, mis en ligne le 01 novembre 2012, consulté le 04 décembre 2018.

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/2857> ; DOI : 10.4000/economierurale.2857

Politiques publiques et développement durable dans le monde rural calédonien

Jean-Michel SOURISSEAU • Institut agronomique néo-calédonien, Cirad ES, UPR Arena Actions collectives, politiques et marchés

Gilles PESTAÑA • Université de la Nouvelle-Calédonie, EA CNEP, UMR PRODIG, Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique

Vincent GÉRONIMI • Université Versailles St Quentin, Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV), Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement (GEMDEV).

Patrick SCHEMBRI • Université Versailles St Quentin, CEMOTEVIGEMDEV

Introduction

Le concept de développement durable fait l'objet d'un large consensus apparent depuis la définition proposée dans le rapport Brundtland en 1987 (CMED¹, 1988) Cependant, son intégration et sa traduction dans les politiques internationales, nationales et régionales sont diffuses, inégales selon les situations et finalement décevantes (Propocid², 2008). Deux raisons principales sont classiquement invoquées.

D'une part, le changement de paradigme que l'on aurait pu attendre de l'émergence des concepts d'écodéveloppement puis de durabilité n'a pas eu lieu, parce que ce changement aurait été contraire aux intérêts et référentiels dominants (Figuière, 2006), mais aussi, de façon plus pratique, parce qu'il supposait une difficile, car radicale, réorganisation des administrations et appareils d'État. Les faits montrent qu'une montée en puissance de politiques environnementales autonomes ou un « verdissement » des politiques économiques et sociales en vigueur ont été préférés à une refonte complète des principes publics d'intervention (Aubertin et Vivien, 2006).

D'autre part, le développement durable n'est pas un concept stabilisé et il est l'objet de nombreuses controverses. Il semble difficile de définir les contours d'une communauté épistémique³ sur le développement durable, du fait des multiples ambiguïtés qui le traversent. Ces ambiguïtés permettent à de nombreux programmes et dispositifs de s'en revendiquer, sans remettre en cause fondamentalement le sens et la portée des orientations politiques antérieures (Aubertin et Vivien, *op. cit.* ; Figuière, *op. cit.* ; Godard, 2004 ; Rossi, 2000 ; Tubiana, 2000).

Ces controverses entraveraient l'émergence du développement durable dans les agendas politiques ; elles posent, plus largement, la question de l'intégration de référentiels internationaux dans les orientations politiques nationales et régionales. Le référentiel du développement durable s'inscrit-il dans la continuité des dynamiques économiques et sociales antérieures, provoque-t-il des bifurcations radicales ou est-il un accélérateur de changements déjà en germe ?

Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, ancienne colonie de peuplement engagée sur la voie d'une autonomie négociée, cette question peut être précisée et contextualisée comme suit : les dispositifs et discours politiques qui se réclament du développement durable changent-ils les dynamiques d'une économie rentière (rente administrative et rente minière) et d'un monde rural marqué par un dualisme historiquement construit et entretenu ?

1. CMED : Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

2. Le programme de recherche Propocid (Production des politiques et des compromis institutionnalisés autour du développement durable) est financé par l'ANR sur la période 2007-2009. Il recouvre six terrains différents (Nouvelle-Calédonie, France métropolitaine, Brésil, Madagascar, Mali, Mexique), et mobilise des équipes du CIRAD, de l'INA-PG et du GEMDEV.

3. Autour de la notion de communauté épistémique pour le développement, voir Viltard (2008).

Pour répondre à cette question, nous nous dégagerons d'une grille normative cherchant à tout prix à mesurer les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) dans les politiques publiques ou les dispositifs de mise en œuvre. Nous nous placerons plutôt dans une perspective pluridisciplinaire et étudierons les différentes dimensions et intentions qui articulent, dans le secteur rural, les champs économiques, environnementaux et sociaux. Ainsi, conjointement à l'analyse des indicateurs macroéconomiques disponibles, nous mobiliserons des outils des sciences politiques, en examinant notamment les matrices cognitives et normatives⁴ et les conditions de leur évolution. Les approches cognitives en sciences politiques montrent globalement que les évolutions des politiques publiques changent de statut selon que les situations nationales traversent des périodes dites « normales » ou « de crise ». Dans le premier cas, les changements sont incrémentaux, sans que la matrice soit remise en cause. Dans le second cas, sous la pression sociale (toujours jugée déterminante), la matrice doit être changée car ne correspondant plus à une vision suffisamment acceptée du monde. Les bifurcations sont alors possibles et les changements sont dès lors « de premier ordre » ou radicaux. Ce schéma reprend en partie celui de Mahoney (2001), construit autour de l'identification des séquences suivantes : bifurcation (moments critiques), persistance structurelle maintenant les politiques sur un sentier déterminé par la bifurcation, séquence réactive où s'expriment tensions et conflits autour des jeux d'acteurs.

Notre argumentaire sera construit en trois temps. Nous dresserons tout d'abord un portrait de la ruralité calédonienne et de ses grandes évolutions, mises en perspective par

rapport à la situation macroéconomique et sociale du pays ; il s'agira de poser les principales dynamiques d'articulation entre les piliers du développement durable liées au contexte local. L'émergence du développement durable et de son lexique dans les discours politiques et ses déclinaisons globales puis rurales, seront ensuite décrites ; il s'agira de juger des adaptations locales du concept et des formes de son appropriation politique, en relation avec les accords de Matignon et de Nouméa qui, en définissant les concepts de « rééquilibrage » et de « communauté de destin », sont au fondement d'une action publique originale depuis 1989. Enfin, plusieurs politiques publiques rurales seront plus précisément examinées ; il s'agira, partant de la réalité des politiques et dispositifs de développement, de préciser les mécanismes et contraintes d'endogénéisation effective du développement durable dans les agendas politiques⁵.

Les articulations locales entre les piliers du développement durable

Pays de 19 000 km², la Nouvelle-Calédonie compte, selon le dernier recensement général de la population, 245 580 habitants en 2009, regroupés à 67 % dans le Grand Nouméa (contre 50 % en 1969). La répartition de cette population entre Kanak (peuple autochtone, 44 % en 1996), Européens (métropolitains et descendants de colons, 34 %) et personnes d'origines diverses, est le fruit de son histoire coloniale et de peuplement. Il s'agit de la collectivité d'outre-mer dont le PIB par habitant est le plus élevé, supérieur à des régions comme la Picardie ou le Languedoc-Roussillon (Cerom, 2008). L'Indice du développement humain confirme en

4. Terme susceptible de regrouper l'ensemble des cadres d'interprétation traversant l'analyse cognitive des politiques publiques : cadre d'action publique, référentiel, paradigme, système de croyances (Surel, 1998 ; Sabatier et Schlager, 2000).

5. Les résultats discutés ici s'appuient aussi sur un nombre important d'entretiens menés auprès des agents des administrations en charge, directement ou non, des différentes dimensions du développement durable.

partie ce positionnement puisque la Nouvelle-Calédonie se situe au 34^e rang mondial, proche de la République Tchèque ou du Portugal. L'économie est dominée par le secteur des services (environ 60 % du PIB, selon les années, en additionnant secteur marchand et non marchand), le secteur agricole contribuant faiblement au PIB (2 % contre 10 % dans les années 1970). Le secteur du nickel⁶ et le secteur non marchand ont été les moteurs de la création de richesse en Nouvelle-Calédonie – de 1998 à 2007, ils expliquent à eux seuls 50 % de la progression de la valeur ajoutée (Cerom, 2008) – mais ils soumettent l'économie du pays à une double dépendance rentière⁷ (nickel et transferts publics). Dans la littérature économique, ces dynamiques rentières sont associées à une vulnérabilité accrue, notamment pour les petites îles (Briguglio 1995)⁸. Pour la Nouvelle-Calédonie, ces dynamiques questionnent la soutenabilité du modèle de développement calédonien⁹.

Selon le marché mondial, le poids de l'extraction et de la transformation du nickel dans l'économie calédonienne peut varier de 3 % (en 1998, plancher historique) à 20 %

(en 2007 année exceptionnelle pour ce secteur) avec une valeur moyenne plus proche de 12 % comme en 2006 et sans doute en 2008. De 1998 à 2008, le nickel a donc fortement tiré la croissance. Malgré les soubresauts de la conjoncture, deux nouveaux projets de transformation locale du minerai (Koniambo et Goro-Nickel, aussi appelées « usine du Nord » et « usine du Sud ») ainsi qu'un accroissement de capacité du producteur historique (la Société Le Nickel) accélèrent l'industrialisation du pays ; ces investissements dopent considérablement la croissance (Cerom, *op. cit.*). Le poids du secteur non marchand de l'administration (services administrés) dans la production du pays est estimé à 21 % du PIB en 2007. Outre la connexion directe de ce secteur à la métropole (en particulier via les salaires distribués), la commande publique soutient l'activité du secondaire et du tertiaire. Finalement, l'économie calédonienne, qualifiée d'assistée par Jean Freyss en 1995, demeure très largement dépendante des transferts financiers de la métropole et de la conjoncture mondiale du nickel ; elle ne maîtrise toutefois ni l'un ni l'autre (Couharde et al. 2010).

Dans le secteur rural, la sortie de l'agriculture au profit du tertiaire semble révéler des changements structurels : la population agricole familiale passe de 23 % à 10 % de la population active entre 1991 et 2002, tandis que le nombre d'exploitations chute de 8 500 à 5 500 et que la surface agricole utile (SAU) progresse de 228 000 à 248 000 ha (Davar, 2007). Dans le même temps, la production agricole marchande double entre 1990 et 2005 (de 34 à 70 millions d'€). Le Recensement général agricole indique donc clairement une concentration de l'activité, doublée d'une professionnalisation et d'une spécialisation des unités de production. Les statistiques agricoles insistent par ailleurs sur les déséquilibres sociaux et territoriaux traversant la ruralité calédonienne. Celle-ci est marquée par une agriculture duale où se côtoie une

6. La Nouvelle-Calédonie est le cinquième producteur mondial de minerai en 2008 et détiendrait plus du quart des réserves connues.

7. La rente économique désigne cette part de la valeur d'un produit qui ne découle pas directement de la mise en œuvre des facteurs de production habituellement considérés dans la littérature économique (le travail et le capital). Il en va ainsi, d'une partie des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles (rente nickel), d'une partie des transferts publics (rente administrative) et des revenus associés à des protections tarifaires ou des situations de concurrence imparfaite (rente de monopole...).

8. Risques de syndrome hollandais (Corden et Neary, 1982) et de mauvaise gouvernance (Collier et Hoeffler 2004).

9. Il a été ainsi démontré que l'évolution de l'indicateur d'épargne véritable calculé pour la Nouvelle-Calédonie est largement déterminée par l'évolution du secteur nickel (Brélaud *et al.*, 2009). La même étude insiste sur la tendance à la baisse depuis 30 ans de cet indicateur de soutenabilité de la croissance calédonienne.

Tableau 1. Situation calédonienne et dynamiques à l'œuvre

| Principales caractéristiques | Principales dynamiques |
|--|--|
| Dualisme social et politique : Kanak – Caldoches, tribus – villages – Nouméa Dualisme économique : secteurs non échangeables et échangeables Dualisme agricole : secteur vivrier (et coutumier) - secteur « moderne » Dualisme territorial recoupant les déséquilibres économiques et sociaux : province nord - province sud - Nouméa ; est-ouest, etc. | Rééquilibrage inabouti tant du point de vue social et économique que spatial Dynamiques différenciées entre agriculture vivrière et agriculture « moderne » Affaiblissement des secteurs agricoles (baisse du nombre d'exploitation) Hyperpolarisation de la population, des activités et des infrastructures (pôle urbain de Nouméa) |
| Double rente : • minière (nickel) • administrative (transferts) | • Exploitation de nouveaux gisements de nickel et transformation locale ; perspectives d'épuisement de la ressource mais incertitude sur les temporalités (minerai à faible teneur) ; fluctuations attendues de la rente minière ; risque de croissance excluante ; possibilités d'effets d'entraînements ou, a contrario, d'effets d'enclave • Incertitude sur le devenir de la rente administrative (évolution statutaire et des régimes d'indexation des fonctionnaires) |
| Richesse et fragilité des écosystèmes (« hot spot » mondial de la biodiversité, inscription d'une partie des récifs coralliens au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, etc.) | Gestion et protection des ressources naturelles avec intervention d'ONG locales et internationales, et de firmes multinationales. |

Conception des auteurs

agriculture « moderne » et marchande réalisée par la partie « européenne » de la population agricole, et une agriculture plus vivrière propre aux cultivateurs kanak des tribus. L'agriculture sur terres privées, surtout « européenne », occuperait ainsi 29 % des agriculteurs mais 74 % de la SAU, l'agriculture sur terres coutumières, essentiellement kanak, 69 % des exploitations pour un quart de la SAU. Les systèmes marchands « européens » associant de grandes propriétés d'élevage extensif et des cultures végétales intensives contrastent avec les systèmes kanaks majoritairement vivriers, à base de tubercules (ignames, taros) mais aux productions très diversifiées.

Le tableau 1 met en perspective les caractéristiques de la situation calédonienne (dualisme et rentes) et les dynamiques à

l'œuvre.

Les articulations principales entre les piliers du développement durable pris deux par deux se déclinent alors selon des modalités spécifiques :

Articulation de la dimension économique au social

La prégnance de la question de la rente et de la polarisation spatiale et sociale renvoie directement à la question politique des modalités de diffusion et de redistribution de cette rente. Deux approches peuvent être développées en parallèle, l'une privilégiant le jeu des effets d'entraînement par des politiques d'investissement sur les dynamiques économiques, l'autre le jeu des protections et redistributions sociales. Du point de vue du secteur agricole, l'enjeu est l'inclusion de l'agriculture vivrière et des modes de vie

traditionnels kanaks dans des logiques de marché. Alternativement, les dispositifs existant peuvent privilégier la défense de ces modes de vie traditionnels kanak, mais aussi d'une identité rurale européenne. La question principale est alors celle de l'articulation entre les deux types d'agriculture qui cohabitent (origine de la main-d'œuvre et des tenures foncières, type d'exploitations marchandes et non marchandes, etc.), et entre les possibilités de maintenir ensemble les dynamiques d'une agriculture en recherche de compétitivité avec les dynamiques coutumières, « traditionnelles ».

Articulation de la dimension sociale à l'économique

Le dualisme social, inscrit dans le territoire et les secteurs agricoles, se traduit par des spécialisations agricoles différenciées. La résilience des structures sociales coutumières et leur mode d'intégration (ou d'exclusion) dans le tissu social sont questionnés par les effets de diffusion des rentes minière et administrative dans les économies locales. La même question se pose pour la petite agriculture européenne. Au-delà, c'est l'équilibre politique qui est en jeu.

Plus largement, les accords de Matignon et de Nouméa (*cf. infra*) ont mis en avant le besoin de reconnaissance et de valorisation des valeurs kanak. Élément important du dualisme social, bien qu'encore cantonné aux domaines de l'art et de l'enseignement, la culture reste en filigrane du questionnement sur le développement. Elle pourrait prendre une place plus grande avec l'implication du sénat coutumier dans les stratégies de développement agricole.

Articulation de la dimension économique aux problématiques environnementales

Par la rente et les projets miniers (nickel), l'environnement est directement menacé ; il est du reste un des principaux champs de perception d'une urgence en termes de durabilité. Les problématiques environnementales apparaissent ainsi souvent comme des

sous-produits de la politique minière ; elles se déclinent en termes de réparation et d'atténuation des impacts environnementaux. Pour la pêche et la sylviculture, la question de la gestion de la ressource reste déterminante au-delà des difficultés économiques des filières. Dans le secteur agricole, les remises en cause des dynamiques vivrières (et plus largement d'une petite économie familiale) questionnent le devenir de l'environnement, du fait de l'évolution des prélèvements et des techniques agricoles. Hormis les risques sanitaires liés à l'utilisation de certains pesticides, les impacts environnementaux de l'exploitation agricole – de même que ceux de l'aquaculture et de la pêche locale – apparaissent cependant encore peu sensibles, même s'ils devraient sans doute être mieux mesurés.

Articulation de la dimension environnementale à l'économique

L'importance des ressources naturelles explique les dynamiques rentières liées au nickel. La biodiversité remarquable impulse des tentatives de valorisation, essentiellement par l'éco-tourisme et/ou la préservation d'actifs naturels. Cette préservation relève d'enjeux patrimoniaux et de perspectives d'exploitation marchande de l'endémisme de la flore (pharmacologie). Cette économie « verte » souffre néanmoins potentiellement des mêmes limites que celles qui pèsent sur le développement d'une agriculture et de filières de production compétitives (surcoûts de production liés au transport notamment).

Articulation de la dimension sociale à l'environnement

Les modes de vie traditionnels sont porteurs d'une certaine protection de l'environnement. En cela, leurs dynamiques d'évolution peuvent remettre en cause les bonnes pratiques de gestion de l'environnement observées depuis plusieurs générations. L'agriculture vivrière est un support de reproduction des rapports sociaux traditionnels,

dont le devenir est interrogé par les politiques de redistribution de la rente.

Articulation de la dimension environnementale au social

L'accès à la terre, aux potentialités agricoles et aux ressources naturelles est central dans la reproduction des rapports sociaux traditionnels. Les choix de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et du foncier déterminent largement l'évolution des systèmes agraires moderne et « traditionnel ».

L'ensemble des dynamiques d'articulations entre les piliers du développement durable, au sein du secteur agricole, sont ainsi traversées par le dualisme social et le dualisme agraire. L'émergence du développement durable dans les discours politiques en Nouvelle-Calédonie ne conduit pas forcément à un infléchissement significatif de ces dynamiques.

L'émergence du développement durable et son appropriation inaboutie

1. La construction progressive d'une économie rentière et du dualisme agraire

La Nouvelle-Calédonie a connu une histoire coloniale dure. Elle fut une colonie à la fois pénale, de peuplement et minière, marquée par les spoliations et la marginalisation des populations kanak (Naepels, 1998 ; Merle, 1995 ; Saussol, 1979 ; Dauphiné, 1987). Au cours de cette histoire, la ruralité calédonienne n'a pas fait l'objet d'un projet politique affirmé ni d'une grande attention. Elle n'en recouvre pas moins, pour les colons et leurs descendants comme pour les autochtones, un caractère identitaire et symbolique influençant les représentations du développement.

Le choix d'une colonie de peuplement, véritable bifurcation au sens de Mahoney (2001) a déterminé un sentier de dépendance qui a conditionné des flux d'immigration et une politique coloniale d'ac-

parement du foncier (1859), puis de cantonnement des Kanaks dans les réserves (1897). L'État français a organisé une économie de comptoir en encourageant le commerce et les exploitations minières, notamment de nickel, à la tête desquels s'est positionnée une élite locale. L'échec de la petite colonisation agricole et le refoulement des Kanaks ont aussi abouti à une disponibilité en terres qui a alimenté la concentration foncière et la constitution de grands domaines d'élevage extensif.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, des séquences réactives (Mahoney, *op. cit.*) émergent autour de la reconnaissance des droits des Kanak, sans modifier le sentier de dépendance emprunté. L'État organise progressivement la professionnalisation des services centraux territoriaux – dont ceux de l'agriculture – en influençant fortement les orientations de développement, notamment grâce au poids des expatriés dans les dispositifs. Priorité est donnée à la mine et au maintien d'une économie de comptoir, avec une diversification progressive (mines, commerces, services) des élites locales et un renforcement de l'administration territoriale. Les politiques rurales et agricoles sont marquées par une volonté de promotion de l'exploitation familiale marchande et affichent des objectifs de modernisation, en référence au modèle français (avec un décalage temporel significatif). Pour autant, les conditions de marché sont défavorables (du fait, entre autre, du coût des facteurs) et les appuis techniques et à la commercialisation restent timides. Excepté quelques réussites fondées sur la diversification (fruits, céréales, maraîchage, notamment autour de Nouméa) et sur le maintien de grands élevages extensifs, le monde rural européen demeure dans la précarité. L'agriculture kanak, quant à elle, bénéficie après la levée du code de l'indigénat (1946) de mises à disposition de foncier (extensions des réserves) et d'aides ponctuelles ; elle n'entre cependant pas dans le référentiel des services centraux contrôlés par des métropolitains

ou des Européens calédoniens. La vision duale du monde agricole et des politiques censées l'appuyer s'affirme.

Le boom minier (1968-1973) et la crise qui suit (1974-1980) marquent une nouvelle bifurcation du point de vue économique, comme des représentations politiques locales du développement. La flambée des cours mondiaux du nickel génère une phase de croissance sans précédent, suivie d'ajustements tout aussi violents. Le caractère stratégique de la maîtrise de la ressource minière est révélé et la séquence réactive s'accélère ; le rapport au monde des élites urbaines et de l'État est notamment modifié par l'émergence concomitante d'une classe politique kanak ne trouvant pas sa place dans le référentiel global de développement, tandis que l'arrivée massive d'Européens, dont certains rejoignent les élites installées, modifie les équilibres politiques. La période voit la formalisation et la pérennisation d'un modèle d'économie assistée combinant un accompagnement du secteur du nickel et la mainmise de l'État par le biais d'une intensification de sa politique financière de transfert (Freyss, 1995). Le centrage sur la mine et le renforcement de l'administration continuent à diriger l'économie calédonienne (Brelaud *et al.*, *op. cit.*). Le modèle fonctionne sur un surdimensionnement de la fonction publique par rapport à la capacité financière propre du territoire. Les salaires de l'administration, déconnectés de la productivité réelle du travail, entraînent des distorsions sur le marché du travail. Cette situation grève la compétitivité d'un secteur productif déjà contraint par un marché étroit limitant les investissements et par la faible concurrence introduite par les logiques de comptoir. Il en résulte une incapacité des entreprises locales à s'aligner sur les revenus de la fonction publique, qui font office d'éta-
lons. Le recours aux importations est dès lors nécessaire, d'autant qu'il est renforcé par le pouvoir des importateurs. L'ensemble, qui se double de la mise en place de mesures protectionnistes ciblées pour les rares indus-

tries locales, artificialise le fonctionnement global de l'économie mais permet l'entretien du compromis entre l'État et les élites entrepreneuriales et marchandes : maintien de la dépendance et donc de la domination française, des industriels locaux aidés et des oligopoles et monopoles commerçants. Après une stagnation de la croissance entre 1969 et 1984, le système permet, à partir de 1988, d'initier un développement soutenu, mais le revers est la faible compétitivité absolue des filières hors l'espace territorial et le maintien de fortes inégalités.

Dans le monde rural, plus que la modernisation, l'expérience organisationnelle acquise permet localement l'affirmation d'une classe d'éleveurs et de « gros » agriculteurs influents, qui tente de s'organiser pour défendre ses droits¹⁰. En termes de dispositifs, le choix est fait d'intervenir via la régulation du marché, avec notamment la création de Office calédonien d'entrepôt frigorifique (Ocef) en 1963, qui garantit débouchés et prix des animaux, et de protections tarifaires pour la viande, les céréales, les fruits et les légumes. Au final les sommes affectées restent limitées du fait de la taille du marché, mais surtout les faibles appuis de terrain ne permettent pas d'enclencher une réelle inflexion des systèmes agraires vers une agriculture marchande moderne. L'acceptation globale du caractère stratégique et identitaire de la brousse agricole, se double du constat de sa faible compétitivité absolue (Freyss, *op. cit.* ; Mercoiret *et al.*, 1999). L'affirmation du modèle d'économie assistée relègue par ailleurs l'agriculture au second rang des priorités. Parallèlement les revendications indépendantistes structurent la réflexion sur l'inadéquation des modèles de déve-

10. Les groupements de producteurs et les syndicats agricoles par filière se multiplient dans les années 1970 (syndicat des éleveurs de porcs, groupement des éleveurs de porcs, syndicat des producteurs de pomme de terre, groupement agricole des producteurs de la côte Est...), mais ils ne se fédèrent pas.

loppement à la société kanak : on assiste à partir de la fin des années 1960 à la construction encore hésitante d'un référentiel de développement kanak. De nombreuses expériences, avec peu ou pas de moyens voient le jour dans la période, avec des fortunes diverses (Leblic, 1993). Finalement, une sorte de cohabitation sans contact des deux référentiels agricoles s'installe, dont l'un est importé avec adaptation et l'autre peine à se décliner en programmes d'actions efficaces.

2. Le compromis politique post-Événements

Pendant les Événements politiques de 1984 à 1988 – période insurrectionnelle liée à la revendication indépendantiste – l'attention publique se focalise sur la recherche de la paix civile. Le règlement des Événements par les accords de Matignon-Oudinot en 1988 entraîne un renversement des perspectives politiques : il est admis que des positions loyaliste et indépendantiste exclusives ne peuvent conduire qu'au conflit. La traduction institutionnelle de cette reconnaissance conduit en 1989 à une décentralisation proche du fédéralisme, avec la création de trois provinces et la constitution d'un gouvernement collégial (Christnacht, 2004). Deux provinces sont gérées par les indépendantistes (Nord et Îles Loyauté), tandis qu'en province Sud se maintient une vision ancrée dans la France. L'État se pose en arbitre et s'engage financièrement pour garantir la construction apaisée du dispositif. En 1998, l'accord de Nouméa consolide la marche vers l'autonomie tracée par les accords de Matignon-Oudinot en 1988, mais préserve le statu quo initial : la question de l'indépendance ne sera pas tranchée avant 2014 et la période d'apprentissage d'un « *destin commun* » à travers la gestion provinciale est prolongée.

Les accords de Matignon et de Nouméa se focalisent sur le « *développement économique, social et culturel équilibré de l'en-*

semble du territoire ». On parle d'un « *rééquilibrage* » économique, social et culturel (au profit des Kanaks), qui devient le référentiel clé des politiques. La provincialisation marque la maturation de projets politiques différenciés mais inscrits dans une même feuille de route. Elle s'effectue dans un premier temps dans une quasi-déconnexion des référentiels globaux (à l'époque celui de la libéralisation puis ceux du libéralisme social et du développement durable), et des préoccupations issues des grandes conférences mondiales (dont les atteintes portées à l'environnement) ; il se crée un corpus politique et de développement – une nouvelle matrice – focalisé sur les problématiques locales et dans lequel l'intégration des piliers économiques et sociaux au nom du rééquilibrage devance les préoccupations environnementales.

Au niveau macroéconomique, l'artificialisation est entretenue par le recours encore accentué aux transferts financiers de l'État français. Grâce à ces transferts et à une conjoncture favorable sur le marché du nickel, une période de forte croissance s'installe, qui va durer 20 ans et étayer la paix sociale. Ce choix ne parvient cependant pas à réduire les inégalités¹¹ et les déséquilibres ; le mot d'ordre des accords politiques renvoyant au rééquilibrage du pays, bute sur les incohérences et les risques du modèle économique rentier, sans que ceux-ci soient réellement discutés.

11. Les inégalités spatiales mesurées par le PIB provincial par habitant se sont réduites sur la dernière décennie (seule période de mesure disponible), mais demeurent significatives (rapport de 1,5 entre les provinces Sud et Nord). La croissance a par ailleurs surtout bénéficié aux marges et non aux salaires. Enfin le coefficient de Gini appliqué aux ressources monétaires des ménages se maintient entre 2000 et 2006 à 0,5 (quand celui de la France est de 0,33) et un foyer sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté relative (soit des proportions 4 fois supérieures à celles mesurées en France).

3. La montée tardive des préoccupations environnementales dans le discours politique

Les injonctions internationales sur l'environnement ne pénètrent les débats calédoniens qu'à la fin des années 1990¹². La Nouvelle-Calédonie est pourtant une réserve de biodiversité remarquable, avec de nombreuses espèces endémiques. Elle fait l'objet d'importantes recherches terrestres et marines, qui en révèlent les fragilités et les potentialités économiques (pharmacologie). Elle intéresse les ONG environnementales internationales et quelques grands programmes de conservation initiés aux niveaux international, sous-régional et national, auxquels elle participe néanmoins peu avant les années 2000. Par ailleurs, des firmes multinationales significatives du secteur des métaux (INCO et Falconbridge, rachetées depuis par les firmes Vale et Xstrata), s'installent pour la mise en œuvre de grands projets métallurgiques. Invitées, à l'échelle internationale, à adopter de « bonnes pratiques » sociales, mais surtout environnementales (revégétalisation, gestion des remblais, protection du lagon, attention portée à la gestion de la biodiversité dans une logique de réparation, etc.), ces firmes disposent d'un discours en avance sur les préoccupations environnementales locales (Gaillard *et al.*, 2008).

Cette double influence externe instaure une sensibilité environnementale locale proche des messages internationaux des conférences, mais dans une chronologie spécifique ; les politiques se saisissent des préoccupations environnementales après avoir remis les questions identitaires et sociales (déclinées dans leur dimension politique) au centre des débats. La vision patrimoniale de l'environnement dans une logique de conservation domine cependant,

12. L'accord de Nouméa, bien qu'il rappelle l'importance du lien à la terre, notamment comme élément de l'identité Kanak, ne traite pas de l'environnement comme enjeu de politique publique.

même si le besoin de « gestion » associant les populations locales se fait sentir. Les provinces et le gouvernement se montrent a priori sensibles à ce mouvement dans les discours, et des services et des commissions de l'environnement se mettent en place pour accompagner la gestion et la protection du patrimoine naturel. Pourtant jusqu'à une époque très récente, les choix des collectivités étaient plutôt de déléguer (à des ONG ou des bureaux privés) les actions environnementales et de moduler leur engagement. La perspective est donc sensiblement différente de la version onusienne de la durabilité. Force est de constater aussi que jusqu'à très récemment, ces préoccupations ne touchent pas de nombreux secteurs de production, en particulier l'agriculture.

4. L'intégration différenciée du lexique du développement durable

Formellement, les équilibres en présence et les orientations des politiques publiques ont peu évolué ces dernières années. En revanche, la campagne pour les élections provinciales de 2004 marque l'apparition du développement durable dans l'argumentaire des partis politiques. Typiquement, le développement durable est annoncé comme une orientation générale, sans que son contenu soit réellement précisé, sauf sur les aspects environnementaux traités de façon séparée et sectorielle (Gaillard *et al.*, *op. cit.*).

Pour le développement rural, la disjonction entre le chapeau « développement durable » des programmes électoraux et ses déclinaisons sectorielles est particulièrement marquée. Ainsi, pour l'Avenir Ensemble (parti de droite non indépendantiste vainqueur des élections de 2004 en province Sud), le développement durable est annoncé, mais les promesses de campagne s'orientent vers les infrastructures, l'aide au revenu et à l'équipement, l'allègement des charges patronales, etc. Pour l'Union Calédonienne, parti indépendantiste dont les orientations se rapprochent

de celles défendues par le Parti de Libération Kanak (Palika) qui détient l'exécutif de la province Nord, l'affichage prioritaire reste l'accord de Nouméa¹³ et la durabilité est évoquée sur les questions économiques. Le discours cherche à reconnaître la diversité du monde rural mais tente de la dépasser, dans la logique du destin commun. Ces discours politiques marquent la diversité des idéologies politiques, et en particulier la confrontation entre « indépendantistes » et « non indépendantistes ». Les visions sectorielles du développement rural révèlent en province Sud une vision tournée vers l'agriculture marchande et une confiance aux mécanismes d'incitation (avec une prise en compte très tardive, vers 2006, des approches de développement local) et, pour les indépendantistes, l'intégration et l'interpénétration des dimensions économique et sociale. La vision du développement durable n'échappe pas ainsi au référentiel, aux matrices cognitives, issu des Événements et de leur règlement politique.

Les responsables non indépendantistes insistent depuis 2004 sur les problématiques environnementales, qu'ils associent parfois explicitement au développement durable. L'accent est mis sur la formation et la sensibilisation à l'environnement, avec des moyens médiatiques considérables. Les articulations possibles entre les dimensions économique, sociale et environnementale sont toutefois peu explicitées. Le modèle global d'économie assistée n'est pas réellement discuté, de même que la gestion concrète de la rente minière.

L'affichage du développement durable par la province Nord, dirigée par les indépendantistes, est plus diffus, mais tente davantage de suivre sa définition « canonique », sans se centrer sur l'environnement. Est ainsi recherché « *un développement économique et social respectueux de l'environnement* » ; les priorités sont fixées

dans cet ordre. Le développement économique privilégie l'engagement public autour de projets « structurants » (dont la mine et la métallurgie), devant permettre à terme la densification d'un tissu économique local. La gestion de la rente est davantage explicitée, mais la dépendance vis-à-vis du nickel et de la métropole n'est pas réellement traitée, de même que les scénarios de sortie de l'économie assistée.

La dimension culturelle est par ailleurs partout présente dans les politiques à l'œuvre, même si le même type de clivage persiste. Il ne s'agit pas de politiques résiduelles, comme cela est souvent le cas ailleurs, mais bien d'un des piliers des accords politiques. Outre les actions emblématiques (dont la construction et l'exploitation du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou, les programmes de l'Agence de Développement de la culture Kanak ou des directions provinciales), la reconnaissance de la culture kanak – dans une logique de réparation et de valorisation – est présente et influence nombre de discours politiques et de dispositifs, y compris ceux dédiés à la ruralité.

La montée du discours sur le droit des peuples autochtones est un élément nouveau qui pourrait s'avérer structurant et qui se positionne en écho à cette dimension culturelle. En référence aux débats mondialisés sur l'autochtonie, l'association Rhéébu Nùu est créée en 2002 par des coutumiers autour de la contestation des conditions d'implantation de l'usine de Goro-Nickel. Elle se positionne sur un double discours de défense de l'environnement et de reconnaissance pleine et entière des droits kanaks face aux firmes. Un Comité autochtone de gestion des ressources naturelles (Caugern) est créé en 2005, qui augmente la portée des revendications et des propositions. Il s'agit de réclamer un renforcement des droits kanak vis-à-vis des multinationales du nickel, au nom de la marginalisation économique vécue et des dommages à l'environnement subis (Demmer, 2007). Le Caugern joue habilement du contexte régional et international, et

13. Assimilé de fait à une déclaration de développement durable.

se voit conforté par la signature en 2007 de la charte des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones. Surtout axé au départ sur les questions minières, ce comité prend une forme élargie et investit le champ politique global. Rhéébu Nùu entre en politique en 2008, à l'occasion des élections municipales. Le Caugern est l'institution qui fait le plus de références à la définition canonique du développement durable. Signe de l'évolution des relations entre coutumiers et l'industriel, un accord dit « pacte de développement durable » est signé en septembre 2008 entre Rhéébu Nùu et Goro-Nickel. Il accorde d'importantes retombées financières et des garanties en termes de respect de l'environnement et de respect des communautés, en échange de l'arrêt des actions en justice et/ou des actions violentes.

La Nouvelle-Calédonie n'échappe plus, depuis 2006, à la médiatisation du développement durable, même si celle-ci ne doit pas occulter la faiblesse des politiques articulant effectivement les trois piliers. Les mineurs et entreprises locales communiquent sur leurs préoccupations environnementales et – plus modestement – sociales, les chambres consulaires et les institutions de recherche organisent des manifestations sur le développement durable (assises, colloques, etc.), des émissions télé et radios se multiplient sur un thème dorénavant présent dans les programmes scolaires. Marquée par une certaine focalisation sur l'environnement (Martini, 2006), cette médiatisation permet aux différents corporatismes d'affirmer leur « bonne conduite » dans un effet très classique, mais ne modifie pas fondamentalement les visions locales du développement, exprimées au travers des mécanismes de l'économie assistée et des mots d'ordre des accords politiques.

Par-delà l'effet de mode, des réflexions se multiplient cependant pour formaliser l'intégration du développement durable dans les dispositifs territoriaux et provinciaux ; il est encore trop tôt pour juger des impacts de ces dispositifs.

Le faible déploiement des politiques de développement durable

La mise en œuvre des politiques de développement durable est rendue difficile par l'inertie et la multi-dimensionnalité des dynamiques en jeu. Ainsi, selon la position des acteurs, on retrouve trois entrées dans les représentations du développement durable et du référentiel émergent :

- *L'entrée par le social* insiste sur la nécessité d'assurer le renouvellement des relations coutumières et de l'agriculture vivrière qui lui est associée, favorisant ainsi la préservation des ressources naturelles. Dans ce premier cas de figure, l'urgence ressentie est elle aussi sociale et environnementale. Les dynamiques économiques (les rentes) interviennent alors comme autant de facteurs de risque (par la migration, l'inclusion dans le marché, l'effet d'appel sur les jeunes...), mais aussi d'opportunités pour inciter les agents à rester dans les activités agricoles traditionnelles (redistribution, protection sociale, appui aux agricultures vivrières...).

- *L'entrée par l'environnement* renvoie à la perception de l'urgence face aux dégradations environnementales essentiellement associées aux nouveaux projets miniers. L'agriculture telle que pratiquée aujourd'hui n'est pas perçue comme une menace pour l'environnement. Les dégradations environnementales indirectes sont aussi associées à la déstabilisation, via l'accès à d'autres opportunités, de communautés dont les activités sont censées préserver l'environnement. Les politiques envisagées évoquent la protection, l'adoption de technologies minières plus douces et la régénération du patrimoine naturel. Les modes de consommation et d'aménagement du territoire, jugés plus agressifs pour l'environnement, sont remis en cause et débattus par certains interlocuteurs.

- *L'entrée par l'économie* est l'entrée principale pour l'ensemble des interlocuteurs, jusqu'à l'horizon d'épuisement de la rente

minière (d'ici 80 ans, ou plus si l'on peut traiter les minerais à faible teneur). La problématique associée est celle de l'utilisation optimale des revenus du nickel dans une perspective de développement durable, sans détruire l'environnement et en appuyant des dynamiques sociales soutenables (coutumières et non coutumières). Si le rééquilibrage est mobilisé dans les discours, sa traduction concrète dans les dispositifs agricoles peine à s'exprimer. Les entrées sectorielles par l'agriculture sont ainsi fortement marquées par le dualisme « moderne/traditionnel », les politiques de développement favorisant de fait les logiques marchandes du secteur moderne, dans une logique filière.

Pour le secteur agricole et rural, la provincialisation contribue à institutionnaliser le dualisme et ne se réfère pas au développement durable. Chaque catégorie d'acteurs – exploitations européennes en quête de modernisation et ruraux des tribus kanak – parvient à se ménager des espaces institutionnels et politiques de liberté dans les recompositions à l'œuvre. Les politiques publiques, dorénavant de compétence provinciale, se construisent en référence à la situation sociale prévalant avant les Événements de 1984-1988 et tentent de répondre, mais de façon disjointe, aux demandes et besoins des deux sous-secteurs, « marchand » et « des tribus ». L'aide à l'agriculture évolue aussi de façon

spécifique (notamment par rapport à la mine ou au commerce), le poids du secteur étant faible dans les équilibres du pays. Il est intéressant de noter que malgré la nouvelle répartition des compétences, les aides aux filières, qui constituent toujours la plus grande part des aides directes au secteur agricole, sont pour la plupart confiées à la Nouvelle-Calédonie et gérées à l'échelle du pays¹⁴.

Conjointement aux soutiens du gouvernement clairement ciblés vers la professionnalisation de l'agriculture, les provinces se dotent de nouveaux outils d'appui aux projets, devant offrir aux promoteurs potentiels une large gamme d'aides correspondant à leurs besoins spécifiques. Certains outils, dédiés aux filières et à l'appui à l'investissement des exploitations agricoles, relèvent d'une logique d'accumulation technique et font écho aux instruments créés à l'échelle du pays, sans référence au développement durable. Certains outils s'en réclament au contraire et affichent une volonté de favoriser le monde kanak. L'accélération de la réforme foncière¹⁵ avec la rétrocession de 100 000 ha aux clans au nom du « lien à la terre » est ici emblématique. Dans le cadre de cette réforme, l'agriculture aurait dû être un champ d'expérimentation pour « *insérer les producteurs des tribus dans l'économie marchande* », tout en œuvrant pour réparer les spoliations passées.

14. Ainsi l'Établissement de régulation des prix agricoles (Erpa) est créé en 1989 et soutient, avec l'Ocef, la production végétale locale par des aides directes aux prix (filières céréales, pomme de terre, et coprah), par des aides à l'exportation (notamment pour la filière squash), via des taxes à l'importation et des limitations pour l'importation de certains produits (fruits et légumes). Des mesures visant à réduire les charges des agriculteurs sont également instaurées par la Nouvelle-Calédonie depuis la provincialisation ; on peut notamment citer les aides et exonérations de taxe (aide à l'énergie, détaxe gazole, exonération de la Taxe générale sur les importations-TGI) et les aides et primes aux activités d'élevages (financement des barrières fixes pour

clôturer les exploitations, aide forfaitaire pour la plantation de cultures fourragères, prime à la vache allaitante, aide à l'achat de reproducteurs bovins, complément de prix « viande bovine, etc. »). En 2007 par exemple, les aides directes à l'agriculture s'élevaient à 21,3 millions d'€ (soit 28 % de la production agricole marchande). Les provinces ensemble ne contribuaient qu'à 22 % de ce total, contre 30 % pour le seul Erpa (site de la Davar).

15. Lancée en 1978, elle ne s'exprime réellement qu'après les Événements. Voir *La réforme foncière en Nouvelle Calédonie*, Agence de développement rural et de développement foncier, Adraf, 1999, document de travail présenté au conseil d'administration du 10 novembre, 79 p.

En province Nord, le Code de développement (Codev) institué en 1989, repose sur le souhait d'articuler un développement économique rapide, via l'encouragement de projets dits « structurants » dans la mine et le tourisme notamment, et des approches dites de « développement local »¹⁶. L'agriculture entre totalement dans ce schéma. Le Codev doit répondre au besoin de création de valeur ajoutée, mais l'aide à la modernisation et à la structuration (en tentant de s'affranchir du modèle d'exploitation européen) est privilégiée par rapport aux appuis techniques et financiers sectoriels « classiques ». Ainsi, le Codev est réécrit pour faciliter l'offre des subventions vers les tribus et un zonage territorial s'élabore. Des projets de développement participatifs, à l'échelle communale, sont également mis en œuvre avec pour objectifs de s'adapter aux particularités de l'agriculture des tribus et d'appuyer les volontés de modernisation et d'insertion marchande (Mercoiret *et al.*, 1999 ; Bouard *et al.*, 2006 ; Sourisseau *et al.*, 2008).

L'ensemble ne relève pas d'une réorientation fondée sur des dispositifs unifiés et une vision globale des conditions de la durabilité. Force est de constater que si le rééquilibrage – et dans une moindre mesure le destin commun – apparaît comme le moteur des politiques, les instruments mis en œuvre ne renvoient pas directement au corpus international du développement durable.

Conclusion

Le cas calédonien vient finalement confirmer deux phénomènes affectant l'intégration et la mise en œuvre du développement durable dans la ruralité et l'agriculture, observés dans d'autres pays (Propocid, 2008). D'une part, le développement durable, du fait des ambiguïtés de sa définition et de sa portée idéologique, modifie de façon spécifique les débats politiques locaux. D'autre part, la superposition de l'injonction du développement durable à des dynamiques et idéologies antérieures – elles-mêmes encore en construction – participe à l'explication des difficultés de sa mise en œuvre. Le développement durable se positionne sur des horizons temporels longs que les politiques ont du mal à appréhender.

Face aux différents schémas retenus par les provinces, la focalisation sur l'environnement peut permettre d'éviter des questions politiques toujours sensibles. Le consensus autour de ce domaine a priori fédérateur et ne souffrant pas de polémiques, peut apparaître comme la préfiguration du destin commun au même titre, voire plus encore, que le rééquilibrage, mot-clé depuis 20 ans. L'inscription en juillet 2008 d'une partie du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'Humanité est ici exemplaire. Ce projet a fédéré largement toutes les collectivités locales, qui ont contribué au dossier et à son portage technique et politique. À part quelques voix discordantes soulignant le risque d'une inscription « alibi » pour laisser ensuite le champ libre aux mineurs sur les parties non inscrites, un large consensus s'est noué, atténuant les tensions potentiellement fortes sur le retard pris par certains transferts de compétences inscrits dans l'accord de Nouméa. Cependant, l'utilisation politique de cette réussite emblématique et les débuts concrets de sa mise en œuvre font apparaître de fortes différences entre les collectivités locales, qui laissent à penser que l'unité affichée n'est pas acquise.

16. Paul Néaoutyine, président de la province Nord depuis 1999, définit ainsi le développement local : « Si certains veulent participer au développement moderne sur terres coutumières, il faut qu'on leur donne la possibilité, mais il faut laisser aux autres le droit de continuer à vivre selon la coutume et la tradition. » (Interview dans la Revue Mwà Vée, mars 2001)

Lors des élections provinciales de mai 2009, les discours sur le développement durable – désormais un élément fort des argumentaires – ont été marqués par des différences d'interprétation toujours prégnantes d'un point de vue global, s'exprimant avec force dans le cas du secteur rural.

D'émergence très récente en Nouvelle-Calédonie, le développement durable n'a donc pas engagé une bifurcation radicale des politiques publiques en direction du monde rural. Il n'a pas débouché sur une remise en cause du dualisme constitutif de la ruralité calédonienne, pas plus qu'il n'a contribué à la réflexion sur le caractère rentier de l'économie calédonienne et sur ses conséquences en termes de soutenabilité. Le développement durable est certes encore en cours d'intégration dans les discours et les argumentaires des dispositifs d'action, mais cette incorporation dans les politiques publiques passe, y compris dans le secteur

rural, par une association d'idées avec les mots-clés riches de sens et partagés depuis les accords politiques que sont le rééquilibrage et le destin commun. Si certains acteurs n'hésitent pas à considérer ces deux mots-clés comme des synonymes ou des expressions locales du développement durable, la toile de fond politique préexistante limite les interrogations ou les remises en cause que pourrait porter ce concept par rapport à l'économie rentière du pays et au dualisme économique et social.

Au-delà des conditions de l'efficacité des politiques de développement durable, qui restent à préciser, les dynamiques locales se déploient selon de multiples échelles et temporalités. L'horizon des rentes minière et administrative ainsi que les perspectives d'évolution statutaire du pays, constituent des variables déterminantes qui conditionnent des visions très dissemblables du développement durable. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADRAF (1999). *La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie*. Document de travail présenté au conseil d'administration du 10 novembre, Nouméa, 79 p.
- Aubertin C., Vivien F.-D. (2006). *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*. Les études de la documentation française, Paris, La documentation française, IRD éditions, 143 p.
- Bouard S., D'Aquino P., Sourisseau J.-M., Pascutto T. (2006). *Enjeux sociaux, enjeux de développement : expérimentations de méthodes participatives spécifiques pour favoriser les transformations sociales et l'adaptation des modèles de développement à la Nouvelle-Calédonie*. Pouembout, IAC/SRDL, 80 p.
- Brelaud C., Couharde C., Géronimi V., Maître d'Hôtel E., Radja K., Schembri P., Taranco A. (2009). *Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie. Étude 1. Mesures de la « richesse totale » et soutenabilité du développement de la Nouvelle-Calédonie*. Paris, Agence Française de Développement, Document de Travail n° 82, 78 p.
- Briguglio L. (1995). Small Island States and their Economic Vulnerabilities. *World Development*, vol. 23, n° 9, p. 1615-32.
- CEROM. (2008). *Les défis de la croissance calédonienne. L'économie calédonienne en mouvement – Édition 2008*. Nouméa, ISEE, 60 p.
- Christnacht A. (2004). *La Nouvelle-Calédonie*. Les études de la documentation française, Paris, La documentation française, 174 p.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (1988). *Notre avenir à tous*. Montréal, Éditions du fleuve et Publications du Québec, 432 p.
- Collier P., Hoeffler A. (2004). Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers*, vol. 56, n° 4, p. 563-595.

- Corden M., Neary P. (1982). Booming Sector and De-industrialization in a Small Open Economy. *The Economic Journal*, vol. 93, n° 368, p. 825-48.
- Couharde C., Géronimi V., Maître d'Hôtel E., Radja K., Schembri P., Taranco A. (2010). Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie. Étude 2. *Soutenabilité de la croissance néo-calédonienne : un enjeu de politiques publiques*. Paris, Agence Française de Développement, Document de Travail n° 91, 103 p.
- DAVAR/SESSER (2007). *L'agriculture calédonienne de 1996 à 2005*. Nouméa, 120 p.
- Dauphiné J. (1987). *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie 1853-1903*. Paris, L'Harmattan, 160 p.
- Demmer C. (2007). Autochtonie, nickel et environnement. Une stratégie kanak. *Vacarme*, n° 39, printemps, p. 43-48.
- Figuière C. (2006). Sud, développement et développement durable : l'apport de l'économie politique. *Revue électronique de l'environnement Vertigo*, septembre, vol. 7, n° 2.
- Freyss J. (1995). *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*. Paris, Presses Universitaires de France, 452 p.
- Gaillard C., Pestaña G., Sourisseau J.-M. (2008). *Les politiques agricoles rurales en Nouvelle-Calédonie : quelles politiques de développement durable ?* Pouembout, Document de travail du projet PROPOCID n° 13/08, 65 p.
- Godard O. (2004). *Le développement durable, une chimère malfaisante*. Groupe de prospective du Sénat, Dossiers « Développement durable, rétrospective et prospective », 8 octobre, 5 p.
- Leblic I. (1993). *Les Kanak face au développement. La voie étroite*. Grenoble, ADCK, Presses universitaires de Grenoble, 420 p.
- Mahoney J. (2001). Path-dependent explanations of regime change: Central America in comparative perspective. *Studies in comparative development*, vol. 36, n° 1, p. 111-141.
- Martini C. (2006). *Le développement durable en Nouvelle-Calédonie. Données juridiques et politiques*. Nouméa, Scéren/CDP Collection Université, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 355 p.
- Mercoiret M.-R., Djama M., Bosc P.-M., Faye B., Losch B., Toutin B., Yung J.-M., Faugère E. (1999). Dynamiques rurales et développement régional dans la province Nord de Nouvelle-Calédonie. Montpellier, CIRAD TERA, n° 28/99, 225 p.
- Merle I. (1995). *Expériences coloniales. Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*. Paris, Belin, 479 p.
- Naepels M. (1998). *Histoires de terres kanakes*. Paris, Belin, 380 p.
- PROPOCID (2008). *Rapport scientifique à mi-parcours*. Rio de Janeiro, Projet ANR-06-PADD-016, 33 p.
- Rossi G. (2000). *L'ingérence écologique, Environnement et développement rural du nord au sud*. Paris, CNRS, 248 p.
- Sabatier P.-A., Schlager E. (2000). Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines. *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, p. 209-234.
- Saussol A. (1979). *L'Héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*. Paris, Musée de l'Homme, 493 p.
- Sourisseau J.-M., Tyuiénon R., Gambey J.-C., Djama M., Mercoiret M.-R., Sourisseau E. (2008). *Les sociétés locales face aux défis du développement économique. Province Nord de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, IAC, Cirad, province Nord, Grain de sable Création, 145 p.
- Surel Y. (1998). Idées, intérêts, institutions dans l'analyse des politiques publiques. *Pouvoirs*, n° 87, p. 161-178.
- Tubiana L. (2000). *Environnement et développement. L'enjeu pour la France*. Paris, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, 172 p.
- Viltard Y. (2008). La notion de développement. In Géronimi et al. (Éds.), « État, savoirs et politiques de développement », Paris, Karthala-GEMDEV, p. 21-44.